

Bastia, u 12 di maghju di u 2020

COMMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Collèges et lycées : Rentrée générale en septembre et mise en place d'une commission pour gérer la fin de l'année en cours et préparer celle à venir

Le plan de sortie progressive et maîtrisée du confinement pour la Corse du Conseil exécutif de Corse a été présenté, débattu, et adopté par l'Assemblée de Corse lors de la session du 7 mai dernier.

La question de la réouverture des collèges et lycées a été traitée dans ce plan, et a donné lieu à une délibération extrêmement claire :

- 1) La Collectivité de Corse a décidé que la réouverture générale des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et de l'Université de Corse n'interviendra qu'en septembre 2020, en cohérence avec l'avis du Conseil scientifique institué par le Président de la République et celui du comité consultatif scientifique Covid-19 de Corse.
- 2) Les collèges et lycées n'ont pas ouvert le 11 mai, et n'ouvriront pas le 18 mai.
- 3) Les personnels adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), qui dépendent de la Collectivité de Corse et sont placés sous l'autorité hiérarchique du Président du Conseil exécutif de Corse, continueront d'intervenir selon des modalités inchangées par rapport à la situation antérieure au 11 mai (présence pour assurer la continuité pédagogique telle qu'elle était prévue en période de confinement).
- 4) La Collectivité de Corse considère comme indispensable :
 - d'une part de mettre en œuvre des mesures permettant de préparer dès aujourd'hui la rentrée de septembre aux plans sanitaire et pédagogique (séjours éducatifs ; stages sur les gestes-barrières ; organisation des examens et concours ; renforcement de l'enseignement numérique..) ;
 - d'autre part d'apporter là encore, dès le mois de mai, des réponses adaptées aux situations de vulnérabilité ou de difficultés particulières : lycéens ou collégiens décrocheurs ; élèves en situation de fracture numérique ; enfants en situation de difficulté familiale ou sociale ; adolescents ne pouvant être gardés à domicile par leurs parents.

- 5) Pour répondre au mieux à ces problématiques, le Conseil exécutif de Corse a proposé d'instituer une Commission associant l'ensemble des parties prenantes (Rectrice ; Directeurs(trices) et Chefs(ffes) d'établissements ; représentants de la communauté éducative). Le travail mené dans ce cadre visera à définir ensemble les réponses les mieux adaptées, puis à les décliner en tenant compte des enjeux, spécificités, demandes et contraintes propres à chaque établissement de Corse.
- 6) La Conseillère exécutive en charge de l'éducation et de la formation, Josepha Giacometti-Piredda a été chargée de proposer dès demain la mise en place de cette commission, ainsi qu'un calendrier et une méthode de travail à définir de concert avec ses participants.
- 7) Le Conseil exécutif de Corse présentera lors de la session du 29 mai prochain de l'Assemblée de Corse un rapport restituant les travaux de cette commission et préconisant toutes mesures utiles concernant les réponses à apporter aux problématiques de prise en compte des situations de difficulté ou de vulnérabilité particulières et de préparation de la rentrée de septembre.
- 8) L'Assemblée de Corse statuera donc sur les modalités d'organisation de l'offre éducative et de modalités d'organisation de l'enseignement secondaire, notamment pendant le mois de juin, dans la perspective de la préparation, dans les meilleures conditions, de la rentrée générale de septembre 2020.